

**A l'attention des familles
et des proches des résidents**

A Châteaulin, le 17 août 2020

Objet : Actualités liées à la gestion de crise Covid

Pièce jointe : Affiche du Ministère des Solidarités et de la Santé du 10 août 2020

Madame, Monsieur,

Le dispositif mis en place pour les visites depuis le 28 juillet 2020 est maintenu, à savoir :

- Visites autorisées tous les jours de 14 h à 18 h sans rendez-vous ;
- 1 à 2 visiteurs maximum par résident en même temps ;
- Interdiction aux enfants de moins de 6 ans.

Les mesures suivantes sont également maintenues :

- Port du masque pendant toute la durée de la visite ;
- Lavage des mains à la solution hydro-alcoolique ;
- Signature d'un registre à l'entrée dans l'EHPAD ;
- L'entrée par entrée principale de la structure (maintien de la fermeture de l'accès par Ty Kreis/Ty Coz).

Les sorties extérieures non accompagnées des résidents ou avec leur famille y compris le week-end sont momentanément suspendues.

Nous évaluerons la pertinence d'alléger ces mesures à la fin du mois, au regard de l'évolution de la courbe épidémique sur le territoire et des recommandations ministérielles.

A ce jour, depuis le début de la crise sanitaire, les 26 prélèvements réalisés auprès des résidents se sont tous révélés négatifs. Depuis quelques semaines, afin d'être autonome dans la réalisation des tests, les prélèvements sont réalisés par quatre professionnels infirmier qui ont été formés par le Centre hospitalier de Douarnenez et le Centre hospitalier Intercommunal de Cornouaille.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur délégué,
Mounir BELHAFIANE





MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

Pour protéger nos aînés, portons un masque et appliquons tous les gestes barrières



Le port du masque est obligatoire dans les Ehpad pour tous les professionnels, intervenants extérieurs, visiteurs.



Les personnes ne respectant pas cette obligation peuvent être interdites d'accès ou exclues de l'établissement par la direction.



L'application stricte des gestes barrières par tous est indispensable : pour les professionnels, intervenants extérieurs, résidents et visiteurs.



gouvernement.fr/coronavirus



0 800 130 000